

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 725

présenté par  
Mme Michèle Delaunay

**ARTICLE 39**

Après la référence :

« L. 114-14 »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 35 :

« procèdent à des échanges d'informations strictement nécessaires au contrôle du respect des conditions de résidence prévues pour l'ouverture des droits et le service des prestations, en utilisant le numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques mentionné à l'article L. 114-12-1. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.